ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

ANNÉE 1950 N. 20

Le Problème de la Laine en France

et

Le Plan Décennal d'Encouragement à l'Elevage Ovin

THÈSE

Pour le Doctorat Vétérinaire

(DIPLOME D'ETAT)

Présentée et soutenue publiquement en février 1950

devant la Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie de Toulouse

PAR

Jean-Claude ALDEBERT

né le 20 janvier 1926, à Paris

Jury { Président : VIRENQUE, Professeur à la Faculté de Médecine
Assesseurs : PONS, Directeur de l'Ecole Vétérinaire
BERTHELON, Professeur de l'Ecole Vétérinaire

TOULOUSE
IMPRIMERIE DU VIGUIER
6, rue Ninau, 6
—
1950

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE

Le Problème de la Laine en France et le Plan Decennal d'Encouragement à l'Elevage Ovin

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

ANNÉE 1950 N. 20

Le Problème de la Laine en France

et

Le Plan Décennal d'Encouragement à l'Elevage Ovin

THÈSE

Pour le Doctorat Vétérinaire

(DIPLOME D'ETAT)

Présentée et soutenue publiquement en février 1950

devant la Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie de Toulouse

PAR

Jean-Claude ALDEBERT

né le 20 janvier 1926, à Paris

Jury { Président : VIRENQUE, Professeur à la Faculté de Médecine
Assesseurs : PONS, Directeur de l'Ecole Vétérinaire
BERTHELON, Professeur de l'Ecole Vétérinaire

TOULOUSE
IMPRIMERIE DU VIGUIER
6, rue Ninau, 6

1950

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

PERSONNEL ENSEIGNANT

MM.

Directeurs honoraires. . . . . CUILLÉ.
MARTIN.

Professeur honoraire. . . . . LECLAINCHE.

Directeur. . . . . PONS.

PROFESSEURS

Chimie et Pharmacie. . . . . GODFRAIN
Anatomie. . . . . FLORENTIN.
Physiologie. . . . . BRUNAUD
Anatomie Pathologique. - Inspection des viandes. . . . LOMBARD.
Parasitologie. . . . . BRIZARD.
Médecine. . . . . DARRASPEN.
Chirurgie. . . . . LASSERRE.
Pathologie du bétail. . . . . BERTHELON.
Maladies Microbiennes. . . . . SAURAT
Zootechnie. . . . . PONS.

AGRÉGÉS

Anatomie. . . . . BENOIT.
Médecine. . . . . FLORIO.
Chirurgie. . . . . PUGET.
Zootechnie. . . . . LADRAT.

CHEFS DE TRAVAUX

Pathologie du bétail. . . . . TOURNUT.
Maladies Microbiennes. . . . . LAUTIÉ

ASSISTANT

Physiologie. . . . . LABOUCHE

COURS COMPLÉMENTAIRE

Pisciculture et maladies des poissons. . . . . SECONDAT.

La Faculté et l'Ecole déclarent n'être pas responsables des opinions émises par les candidats (Délibération de la Faculté, en date du 10 mai 1891, et du Conseil de l'Ecole, en date du 13 juin 1924).

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

A LA MEMOIRE DE MON PERE

A MA MERE

A MA FEMME

A MES GRANDS-PARENTS

A TOUS CEUX QUI ME SONT CHERS

En témoignage de ma gratitude et de ma profonde affection.

A NOTRE JURY DE THESE

MONSIEUR LE PROFESSEUR VIRENQUE

De la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Toulouse

Qui nous fait le grand honneur d'accepter la présidence de notre Jury de thèse.

MONSIEUR LE PROFESSEUR P. PONS

Directeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

MONSIEUR LE PROFESSEUR M. BERTHELON

De l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

Hommages respectueux.

A Monsieur le Docteur LADRAT

Chef de travaux agrégé à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

Qui guida notre travail.

A TOUS NOS MAITRES

A Monsieur A. LEGRIX

Secrétaire général de la Fédération Nationale Ovine

Qui nous aida de ses conseils avertis et mit très aimablement à notre disposition ses documents personnels.

Qu'il veuille bien trouver ici tous nos remerciements.

A tous ceux qui nous ont aidé dans l'élaboration de ce modeste travail.

Introduction

Assurer le renouveau de l'élevage ovin et de la production lainière française est devenue après la dernière guerre d'une importance capitale pour l'avenir de l'économie française.

Dans ce travail, nous allons étudier la situation actuelle de l'élevage ovin et de la production lainière. Nous rappellerons brièvement leur évolution depuis le milieu du siècle dernier. Puis, nous chercherons à dégager rapidement les causes de cette évolution. Enfin, nous en observerons les conséquences, aggravées depuis la fin de cette guerre. Tout ceci fera l'objet de notre première partie.

Dans une seconde partie nous étudierons les moyens envisagés par le gouvernement, les industriels lainiers et les éleveurs, en vue de remédier à cette crise persistante et de plus en plus grave: le plan décennal d'encouragement à l'élevage ovin.

PREMIERE PARTIE

Ce qui motive l'urgence d'un plan décennal d'encouragement à l'élevage ovin

La situation actuelle du mouton et de la laine en France

1°) LE MOUTON

A) L'effectif à la fin du dernier conflit

En 1946, le troupeau ovin français compte 7.258.942 têtes (1), effectif le plus faible relevé depuis 1862, début du mouvement de dépécoration en France. Depuis cette époque, la population ovine a diminué de 22 millions de têtes environ (soit 75 % environ) chiffre énorme, qui déjà à lui seul, permet de mesurer les difficultés et l'urgence du redressement envisagé.

B) La dépécoration en France de 1862 à 1946

Le tableau suivant nous donne une idée de l'ampleur de la crise et de son caractère permanent, semble-t-il irrémédiable:

---

(1) Nous prenons 1946 comme effectif minimum; 1943 et 1945 nous apparaissant comme des années aux statistiques faussées par les événements.

ANNÉE	EFFECTIF	PRODUCTION LAINIÈRE EN SUINT (en kg)
1862	29.529.618	52.987.900
1882	23.809.433	40.602.200
1902	18.476.788	36.656.800
1913	16.131.390	29.364.000
1919	8.990.990	18.439.000
1929	10.451.760	17.598.200
1938	9.872.360	17.754.800
1943	6.614.792	12.279.800
1945	6.631.807	12.292.400
1946	7.258.942	13.453.300

Si nous établissons une courbe à l'aide de ce tableau, nous observons une baisse régulière du cheptel, dont la rapidité s'accentue au moment de chaque conflit.

De 1862 à 1913, c'est-à-dire en cinquante ans, le cheptel diminue de 45 % environ, avec une perte moyenne en une année de 286.000 têtes.

De 1914 à 1919, le troupeau ovin subit une perte moyenne annuelle de 1.400.000 têtes.

Après l'armistice, on observe un léger palier et même une ascension de la courbe jusqu'en 1926 où l'effectif atteint 10.775.260 unités. Mais dès 1927, le mouvement recommence et on note dans l'année une perte de 82.000 unités, puis l'année suivante de 278.000.

De 1938 à 1946, enfin, le cheptel ovin français subit une perte annuelle de 334.000 unités.

Ainsi, il existe un mouvement de dépécoration extrêmement net et persistant qui prend naissance aux alentours des années 1860-1862, dans presque tous les pays d'Europe, mais qui persiste et s'aggrave principalement en France.

La situation ovine en France est donc très inquiétante, d'autant plus que la production lainière, diminue elle aussi, de la même manière.

2°) LA LAINE

A) Baisse de la quantité

Nous n'avons qu'à nous reporter au tableau précédent, pour nous rendre compte que la production lainière française a suivi de très près les fluctuations du troupeau ovin. En effet, elle est tombée de 53.000.000 de kilos en 1862, à 13.500.000 en 1946, dont 8 millions seulement sont commercialisés. Ceci représente environ 5 à 7 % de la consommation des usines françaises, et 14 à 15 % de la consommation de la population, ce qui est insignifiant.

B) Baisse de la qualité

La qualité des laines a, de son côté, diminué. Les éleveurs se désintéressent d'une production qui paye de moins en moins. Le Mérinos disparaît, même dans les régions comme la Beauce, la Brie et la Champagne. Il est remplacé par le Charmois ou l'Ile de France, d'un rapport plus intéressant, parce que mieux conformés et donnant une viande de meilleure qualité.

Les animaux à laines fines disparaissent de certaines régions et sont remplacés par des animaux à toison plus tassée et peu étendue.

De plus, les toisons manquent d'homogénéité: il existe jusqu'à trois qualités d'écart entre les brins provenant de la cuisse et de l'épaule (Epaule I, Cuisse III à IV). Les tournées de marquage développées par le plan décennal d'encouragement à l'élevage ovin doivent tendre à éliminer les reproducteurs présentant ce défaut.

Le tassé des toisons est souvent insuffisant.

Le plus gros défaut est sans doute le manque de soin avec lequel les laines sont traitées à la ferme

(marquage des bêtes au goudron, toisons liées avec des liens aux fibres longues et rêches qui persistent après le peignage).

De plus, il est impossible d'obtenir des lots homogènes d'une certaine importance sur lesquels les utilisateurs pourront étayer une fabrication. Cela tient à un manque d'homogénéité entre les toisons provenant de plus de 300.000 troupeaux, répartis en 25 races différentes.

C) Situation actuelle de la production lainière française

Nous allons étudier cette situation du point de vue de l'utilisation industrielle des laines françaises.

Celles-ci peuvent être classées en six catégories:

1°) *Laines « industrie »* et « *négoce supérieur* ».

Entrent dans cette catégorie:

— Les laines d'Arles (Mérinos d'Arles) dont la collecte et le conditionnement extrêmement bien organisés (coopérative lainière) représentent 8 à 9 % de la production française (300.000 têtes de moutons environ). La toison pèse environ 3 kilos. Son brin très fin (110 à 140) et suffisamment long (moyenne 10 cm) permet d'obtenir des peignés fins.

— Les laines provenant des « Mérinos précoces » du Soissonnais, de la Champagne et du Châtillonnais. Elles représentent 6 % de la production lainière française. La finesse du brin est assez grande (105 à 115) mais il est coloré. La présentation et le triage sont défectueux. Ces laines permettent d'obtenir des peignés et des fils de bonneterie doux.

Les laines provenant du mouton Wurtembergeois, que l'on tend à importer dans l'Est, analogues du point de vue finesse, mais moins résistantes.

2°) *Laines « bon négoce » peignés industriels.*

Ce sont des laines de finesse, croisée I, II, plus courtes, plus cassantes, qui conviennent à la fabrication de petite bonneterie (fil, mercerie). Leur collecte représente 40 % de la production française.

Elles sont fournies par les moutons Ile de France, Berrichons du Cher, élevés dans le Bassin Parisien et dans le Berry, et par des moutons Southdon, élevés dans l'Allier et la Nièvre.

3°) *Laines « négoce moyen » ou petite bonneterie.*

Ce sont des laines de finesse, croisée II, très courtes et de résistance médiocre, qui sont surtout cardées, les meilleures servant à la fabrication de petite bonneterie après avoir été peignées. Leur récolte représente 20 à 25 % de la production totale française.

Ces laines proviennent des moutons de races rustiques, vivant dans les pays montagneux et les pays plats à sol pauvre: Bizet, Limousin, Caussenard du Massif Central; Solognot; moutons des Pyrénées centrales et orientales; moutons des pré-Alpes du Sud.

Ces laines manquent d'homogénéité et le jarre est en proportion trop importante.

4°) *Laines « négoce inférieur ». Laines cassantes.*

Ce sont des laines de finesse « prime croisé I » mais à brins très courts et présentant des points faibles qui les rendent extrêmement cassantes. Elles proviennent des brebis laitières de l'Aveyron.

Leur rendement est très faible et leur récolte ne représente que 8 % de la production française.

Elles sont cardées et servent à la fabrication de couvertures.

5°) *Laines de chaine « négoce moyen ».*

Il s'agit de laines assez grosses (finesse III) longues et résistantes. Elles proviennent des moutons du littoral de la Manche, élevés en plein air (Boulonnais, Texel, Cotentin, Avranchin, Picard).

Elles sont utilisées cardées pour la fabrication de tissus genre sport, très résistants; les plus communes étant réservées à la fabrication de tapis et de matelas.

Elles représentent de 6 à 10 % de la production lainière totale.

6°) *Laines jarreuses.*

Celles-ci sont produites par les races laitières des Basses-Pyrénées. Elles contiennent en poids plus de 50 % de jarre, qui ne prend pas la teinture. Elles représentent 5 à 7 % de la production lainière totale, et sont utilisées, mélangées avec des laines des Indes et de l'Afrique du Nord.

Nous remarquons donc que, 15 % de la production lainière française au maximum, sont d'une assez bonne qualité pour permettre la fabrication de tissus peignés fins. Cependant, ces laines de qualité sont en partie produites par des moutons (Mérinos Précoce) qui ne sont pas exploités exclusivement pour leur laine, mais aussi pour leur viande. Si le reste de la production lainière est de qualité nettement insuffisante, il faut en chercher la raison dans la désaffection de la plupart des petits éleveurs pour la laine.

Elle est devenue « le produit ovin sans valeur » et par conséquent, négligeable, à côté de la viande et du lait. Ceci est une erreur et l'exemple du Mérinos Précoce doit faire comprendre que la production d'une viande excellente peut aller de pair avec celle d'une laine abondante et de bonne qualité industrielle,

Les commissions de marquage doivent se montrer très sévères, afin d'obtenir des toisons, plus homogènes et de poids plus élevé, moins jarreuses aussi.

Elles doivent, de plus, chercher à orienter la production lainière, vers les laines fines et longues, très recherchées sur le marché.

De leur côté, les éleveurs doivent s'attacher à la propreté des laines au moment de la tonte et à leur conditionnement soigné.

Causes de cette grave situation

Elles sont de trois ordres: causes économiques les plus importantes, causes agricoles, enfin causes humaines et sociales.

1°) CAUSES ECONOMIQUES

A) Origines

Le 23 janvier 1860, le traité de commerce franco-anglais était signé, ce qui équivalait à un « désarmement » douanier.

Les laines du Commonwealth britannique (Australie, Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud) entrent en France avec des droits de douane insignifiants.

« Les conséquences de ce bouleversement économique étaient à l'avantage des pays neufs, en possession d'un sol vierge, que ne grevaient ni rentes, ni impôts hérités du passé, où les prix des terrains étaient très bas et qui produisaient sans rude effort, sans engrais, au delà des besoins d'une population clairsemée (1) ».

(1) Maurice BAUMONT: L'essor industriel et l'impérialisme colonial (p. 408).

Si certaines formes d'exploitation agricoles restent relativement prospères, la crise affecte tout particulièrement la laine et, par suite, l'élevage du mouton. Longtemps la laine avait assuré d'importantes sources de revenus à l'agriculture française, mais l'Amérique du Sud, le Cap, l'Australie, où d'immenses domaines sont consacrés à l'élevage du mouton, expédient leurs laines par quantités considérables, faisant tomber les prix.

B) Conséquences

Alors que l'industrie lainière se développe, transforme ses moyens, la laine française diminue de valeur. Les éleveurs français se désintéressent de cette production et se voient amener à rechercher, dans le mouton, la bête à viande. On introduit en France les races anglaises que préfère la boucherie.

De ce fait, les grands parcours des pays à pâturages maigres sont abandonnés, car ils ne peuvent convenir à ces races habituées aux riches pâturages.

D'autre part, pour obtenir des moutons à viande capables de résister dans les régions sèches, les éleveurs procèdent à des croisements intempestifs, dont la qualité de la laine se ressent et sa valeur diminue de plus en plus. Le pouvoir d'achat du kilog de laine vendu par les éleveurs français s'ammenuise. Le tableau suivant nous donne une bonne idée de cette diminution entre 1914 et 1948.

1914 : prix moyen du kilog de laine brute frs : 2.
1918 » 200.

	en 1914		en 1948	
Mètre du tissu de laine qualité moyenne	4 fr. =	2 kg de laine	1.400 fr. =	7 kg
Complet veston en confection	40 fr. =	20 kg de laine	9.000 fr. =	45 kg
Tourteaux (100 kilos).....	13 fr. =	6 kg 5 de laine	2.500 fr. =	12 kg 500
Domestique agricole (1 an)	400 fr. =	200 kg de laine	90.000 fr. =	450 kg

Tableau montrant le nombre de kilogs de laine que l'éleveur devait produire pour acheter certains articles ou couvrir certaines dépenses indispensables en 1914 et en 1948.

Le plan décennal d'encouragement à l'élevage ovin va, comme premier objectif, s'attacher à obtenir et à maintenir un prix rémunérateur pour la laine, conditions indispensables à une reprise de la production lainière nationale.

2°) CAUSES AGRICOLES

A) Origines

« La révolution agricole, commencée dès le XVIII[e] siècle, arrive à un tournant décisif. La pénération du machinisme, le perfectionnement de l'outillage et des méthodes de culture, caractérisent l'évolution agricole depuis le milieu du XIX[e] siècle... parallèlement aux progrès de l'outillage, s'est répandu dans le même temps, l'emploi des engrais chimiques, joint à des pratiques meilleures d'assolement (2) ».

Tous ces progrès entraînent le recul des jachères devant les terres cultivées et l'extension des emblavures.

En vingt ans, environ 1.500.000 hectares en friche sur le sol français, furent labourés et transformés en prairies, l'étendue cultivée en vigne augmenta de 200.000 hectares.

B) Conséquences

1. — Les cultures d'un rapport plus intéressant s'étendent et prennent la place des parcours à mou-

(2) Du libéralisme à l'Impérialisme. Henri HAUSE, J. MAURAIN, P. BENAERTS (p. 396).

tons. Il est incontestable qu'à l'exploitation pastorale, succède toujours l'agriculture extensive d'abord, intensive ensuite. Il est donc peu probable que la France, au stade de la culture intensive, retouve ses effectifs d'autrefois. Là, on ne peut revenir en arrière.

2. — La transhumance est réglementée et le droit de vaine pâture, restreint.

3°) CAUSES HUMAINES ET SOCIALES

A) Origines

Pendant la même période (deuxième moitié du XIX^e^ siècle), une évolution sociale profonde est en cours. Elle se traduit par le progrès constant de la population urbaine au détriment de la population rurale, exode qui ira en augmentant dans la première moitié du XX^e^ siècle.

Par la démocratisation de la propriété, la classe des grands propriétaires s'effrite, la prédominance de la petite propriété s'accentue et, en même temps, la division de la terre.

B) Conséquences

1. — Le morcellement de la propriété, et en même temps la division des moyens de production ne permettent plus l'exploitation de grands troupeaux, l'effectif moyen des troupeaux à l'heure actuelle, oscille aux environs de 25 à 30 moutons; il ne peut y avoir de berger professionnel pour de tels effectifs sans frais généraux trop élevés. Pour remédier à cela, le plan, nous le verrons, cherchera à organiser le gardiennage en commun des animaux, afin de diminuer les frais généraux et, ainsi, augmenter la rentabilité du troupeau.

2. — L'exode rural et l'élévation du niveau de vie, provoquent une pénurie de bergers extrêmement grave et qui persiste toujours, une des causes principales de la dépécoration selon beaucoup. De plus, dans les pays industrialisés à forte proportion de population urbaine, on observe une augmentation importante de la consommation de viande de boucherie et de produits laitiers. La vente journalière du lait est organisée. Les bovins et les porcins, mieux adaptés aux transformations agricoles, supplantent le mouton, surtout l'élevage extensif du mouton à laine.

Toutes ces causes indiscutables de la dépécoration et plus encore de la diminution de la production lainière française, ont fait leur apparition sensiblement au même moment (milieu du XX^{e} siècle). Depuis, elles ont continué leurs effets, aggravés encore par deux guerres qui ont précipité la chute de l'effectif ovin français et de la production lainière. Peut-être cependant, ont-elles amorcé aussi le redressement, en rendant plus graves les conséquences d'une telle situation.

Conséquences de la dépécoration et de la diminution de la production lainière française

A. — Avant la guerre déjà, l'abandon progressif de la production lainière avait des conséquences regrettables; du point de vue économique, il constituait la perte d'un revenu national, du point de vue humain il entraînait la disparition de nombreux villages des Alpes du Sud, la désertion de parcours à moutons et d'alpages.

Bien entendu, ces conséquences n'étaient pas considérées comme vitales par le gouvernement qui estimait préférable de s'en remettre entièrement, pour l'approvisionnement en laine, aux pays où l'élevage du mouton s'effectue dans des conditions plus économiques. De plus, l'industrie lainière française était reconnue comme une industrie essentiellement exportatrice qui, en période normale, équilibrait ses importations de matières premières par des exportations de produits manufacturés, transformant donc en devises, le travail de ses créateurs et de ses ouvriers.

B. — Mais, depuis la fin de la guerre, la situation de la laine française s'est encore aggravée et ses conséquences peuvent devenir catastrophiques pour l'économie de notre pays.

Les difficultés d'approvisionnement de la vieille industrie lainière française, sont de plus en plus grandes.

1°) Comme la plupart des pays d'Europe, la France, pays transformateur de laine, possède une monnaie dépréciée en face des pays producteurs de laines possédant des devises fortes. Il s'ensuit des difficultés croissantes pour nos achats en Australie et en Afrique du Sud.

2°) Mais il existe un fait plus grave qui dénote une évolution à peu près irréversible:

— Durant la guerre sont apparus de nouveaux transformateurs et, par conséquent, d'anciens clients ont disparus. Il y avait eu, avant la guerre, une décentralisation des marchés de la laine vers les pays d'origine; il s'agit maintenant de la décentralisation de l'industrie lainière de transformation vers ces mêmes pays ou vers d'autres, grands centres de consommations.

En effet, les pays producteurs de laines s'équipent industriellement pour transformer leurs matières premières.

Par rapport à 1938:

l'Australie a augmenté son équipement de 25 %
l'Argentine de ..... 80 %
la Nouzelle Zélande de ..... 140 %

Par ailleurs, le Japon envisage, cette année, de créer un cartel lainier australo-nippon et s'offre à acheter, aux plus hauts cours, toute quantité de laine que l'Australie désirerait exporter.

3°) Les gouvernements des pays exportateurs de

laine, et de l'Australie en particulier, cherchent à empêcher la revente aux U.S.A. des laines australiennes par les pays européens (France en particulier) et tendent à limiter leurs achats aux besoins domestiques.

Ils préfèrent, en effet, la vendre directement aux U.S.A. pour procurer des dollars au pool que constituent les Dominions Britanniques.

Tous ces faits, d'une indiscutable gravité pour l'industrie lainière française, donc pour l'économie nationale, ont amené le gouvernement et les parties intéressées (éleveurs et industriels lainiers) à tenter une réaction; d'autant plus que la production lainière tend à diminuer en quantité et qualité, alors que la demande et la consommation sont en constante progression; donc, la laine n'est pas menacée de surproduction (1).

Quelle pouvait être la forme de cette réaction à une époque où dirigisme et planisme sont à l'honneur?

— Un PLAN; Décennal, car il faut une action longue et soutenue pour arriver à des résultats tangibles.

— un PLAN élaboré et soutenu par les deux parties intéressées à la laine de France, éleveurs de moutons à laine et industriels lainiers, enfin d'accord sur un programme commun.

---

(1)

PRODUCTION	UTILISATION	
1.800.000.000 kg	1.650.000.000 kg	1938
1.721.000.000 kg	1.759.000.000 kg	1946
1.146.000.000 kg	1.790.000.000 kg	1947

DEUXIEME PARTIE

Le plan décennal d'encouragement à l'élevage ovin

Historique

1°) LES POUVOIRS PUBLICS ET L'ELEVAGE DU MOUTON JUSQU'A LA VEILLE DU DERNIER CONFLIT

Depuis Napoléon I^er^, qui encouragea l'élevage ovin par la création de nombreux dépôts de béliers mérinos (mesure pas toujours très favorable au mouton français), rien de sérieux, sur le plan national, n'a été tenté pour remédier à une situation de plus en plus alarmante.

En 1928 seulement, grâce à l'Union Ovine, une tentative peut être notée: une loi de Finances crée une taxe de 0 fr. 10, *ad valorem*, par kilog de laine importée; une politique du mouton est amorcée en France et aux colonies, mais elle reste sans lendemain, car aucun programme tendant à améliorer en quantité et qualité le troupeau français ne voit le jour.

2°) L'OCCUPATION DE LA METROPOLE, LES DIFFICULTES DE L'ECONOMIE FERMEE ET LES DEBUTS DE L'ORGANISATION DE L'ELEVAGE OVIN

Il faut attendre 1942 pour qu'apparaisse une amorce de plan. La loi du 12 août 1942, modifiée par celle

du 19 janvier 1943, porte création du « Comité National Interprofessionnel de la Laine » (C.N.I.L.), comité de 14 membres, nommés par arrêtés des ministres de l'Agriculture et de la Production Industrielle sur proposition des organismes professionnels les plus représentatifs: 7 éleveurs de moutons, 7 acheteurs et transformateurs de laine.

Ce comité est chargé:

1°) d'étudier et de proposer les mesures de nature à améliorer en quantité et qualité la production de la laine en France;

2°) d'établir une liaison avec le gouvernement, les colonies et les protectorats français;

3°) de fixer les règles selon lesquelles doivent s'effectuer le ramassage des laines.

Parallèlement à l'action du C.N.I.L. et pour favoriser celle-ci, est créé, par les lois du 15 septembre 1943 et du 15 juillet 1944, une taxe dite d'encouragement à la production textile (naturelle et artificielle) qui permet d'octroyer aux éleveurs de moutons une prime au kilogramme de laine vendue à la collecte et payée en sus du cours mondial.

Les utilisateurs de laine, coupés de leurs sources habituelles de matières premières, sont alors très intéressés par les laines de France. Il faut ces circonstances exceptionnelles pour que acheteurs et transformateurs lainiers s'associent avec assez de bonne volonté à la politique d'encouragement à l'élevage ovin. Et ceci permet de favoriser techniquement l'augmentation de la qualité et du poids des toisons d'une part, d'obtenir d'autre part pour les éleveurs des prix encourageants.

3°) LA FIN DES HOSTILITES ET LES ESPOIRS D'APRES GUERRE

Tout ceci est malheureusement remis en question à la fin des hostilités. Les industriels lainiers se désintéressent de la laine française dans le temps où les marchés extérieurs s'ouvrent à nouveau à leurs acheteurs. Pour eux, la politique du C.N.I.L. est un pis-aller destiné à pallier à une pénurie provisoire, mesures sans lendemain. Ces derniers démissionnent du C.N.I.L. et mènent campagne pour la dissolution de cet organisme, principalement pour la suppression de la « taxe d'encouragement » à la production textile qui, selon eux, est une entrave à leur commerce.

4°) LES NOUVELLES CONDITIONS ECONOMIQUES CREES PAR LA GUERRE: LA CREATION DU PLAN

Cependant, les données économiques concernant le marché des laines sont complètement bouleversées du fait de la guerre. Les achats de laines brutes à l'étranger sont restés difficiles malgré la fin des hostilités. Les devises étrangères font défaut et il est à craindre que dans un bref délai ces laines étrangères ne nous soient envoyées sous forme d'objets manufacturés, ce qui signifierait à plus ou moins brève échéance, la ruine de notre industrie lainière de transformation. Négliger l'élevage ovin et se désintéresser de la laine française qu'il produit, peut être alors lourd de conséquence.

Le 29 mai 1946, le comité est saisi d'un projet de plan décennal d'encouragement à l'élevage ovin. Tous les membres, éleveurs, négociants et industriels, sont partisans du maintien du C.N.I.L. et jugent bon que lui soient confiés l'organisation et le fonctionnement de ce plan,

Une commission chargée de l'étudier se réunit le 18 juin 1946. Elle est composée de personnalités du ministère de l'Agriculture, de représentants des négociants en laines de France, d'un éleveur de mérinos, d'un expert en laines et du directeur du C.N.I.L.

Le 27 juin 1946, le C.N.I.L. en accord avec ses deux commissaires du gouvernement, adopte l'ensemble du plan décennal proposé par M. Legrix, directeur du C.N.I.L.:

— demande aux pouvoirs publics que pendant dix années le prix des laines soit stabilisé et toujours supérieur aux cours mondiaux par l'adjonction d'une prime; prime dont la valeur est établie en fonction de la qualité de la laine.

— prônent une organisation des éleveurs de façon à orienter leur action pendant dix années conformément au plan précité et en étroite liaison avec les services techniques intéressés.

— demande aux pouvoirs publics qu'il soit pourvu au financement des différents postes de ce plan au moyen d'une partie du produit de la taxe dite d'encouragement à la production textile.

En dehors de ces rôles de coordination et d'animation, le C.N.I.L. travaille en vue de l'amélioration des toisons: des experts en laine venus de l'industrie participent aux tournées de marquage des flockbooks et font éliminer des troupeaux les reproducteurs aux toisons défectueuses.

Des recherches lainières sont entreprises aux laboratoires de l'Institut National Agronomique et de la Chambre de Commerce de Roubaix.

De plus, dès 1946, les éleveurs membres du C.N.I.L., mettent sur pied l'organisation nationale des éleveurs de moutons (Fédération Nationale Ovine).

Ainsi, les grandes lignes du plan sont tracées. Encore faut-il le faire approuver par les différents ministères intéressés et assurer son financement.

Au mois de juin 1946, les ministères de l'Agriculture, de la Production Industrielle et de l'Economie Nationale, donnent par écrit leur assentiment pour le déblocage d'une première tranche de 100 millions sur le compte spécial établi par la loi du 15 septembre 1943 et alimenté par la taxe qu'elle prévoit (taxe d'encouragement à la production textile).

Cependant, certains fonctionnaires du ministère de l'Economie Nationale ne sont pas partisans de ce mode de financement du plan, alléguant que ce compte spécial n'a qu'une existence précaire. Ils souhaitent que ce plan, dont l'application s'étend sur dix années au moins, fasse partie intégrale du « plan de modernisation et d'équipement ». (Plan Monnet, commission de modernisation de la production animale).

Le 7 juillet 1946, le commissaire général au plan Monnet approuve le budget annuel de 30 millions. Les fonds sont gérés par le C.N.I.L. assisté de ses deux commissaires du Gouvernement et sous la surveillance d'un contrôleur de l'Etat

Le C.N.I.L. délègue à ce moment là à la Fédération Nationale Ovine (F.N.O.) le soin de mettre au point le programme technique:

— en divisant chapitre par chapitre les grandes lignes du plan;
— en choisissant les premiers départements où celui-ci sera appliqué.

En juillet 1947, le plan est prêt à entrer en vigueur. Les instruments et les moyens nécessaires au développement et à l'amélioration de l'élevage ovin et de la production lainière français existent.

Le C.N.I.L., organisme de contact entre les éleveurs de mouton, négociants et transformateurs de laine et les pouvoirs publics, est l'artisan de cette situation.

Les principes du plan et les buts à atteindre

1°) LES PRINCIPES

Ce plan, conçu principalement par les lainiers, est axé essentiellement sur la laine, les deux autres productions ovines, lait et viande, sont envisagées, mais sur un plan secondaire, comme compléments de la production lainière. Les artisans du plan ont voulu s'en défendre, mais il est bien difficile de ne pas en convenir. De toute manière, la production lainière est celle dont le recul est le plus marqué et c'est dans ce domaine que le plus gros effort s'impose, pour des raisons indiquées dans la première partie de cette étude. Néanmoins, le plan s'intéresse aux productions laitières spécialisées (Roquefort), ainsi qu'au problème de la production mixte viande-laine.

Ce plan est issu de la collaboration entre l'initiative privée et le gouvernement, il reste donc autonome; mais, recevant des subventions des organismes d'Etat, il est contrôlé par lui, du point de vue financier surtout et aussi du point de vue de son orientation générale.

L'idée essentielle qui anime le plan est qu'en de-

hors de quelques 500 éleveurs de troupeaux d'élite qui depuis des années sélectionnent et emploient régulièrement des géniteurs de choix, les autres, environ 300.000, ont besoin d'être instruits et que soient mis à leur disposition les moyens d'améliorer leur production, moyens qu'ils sont incapables de se procurer et dont ils méconnaissent le rôle essentiel.

Les premiers verront leurs revenus augmenter par l'élargissement du marché des reproducteurs.

Les autres, plus nombreux, par l'amélioration du rendement individuel, l'amélioration des produits de l'élevage et la diminution des pertes subies, comprendront l'intérêt de l'élevage rationnel du mouton.

2°) LES BUTS A ATTEINDRE

A) Avant toute action précise, le plan se propose de créer un climat favorable au développement de la production ovine et lainière. Il demande aux pouvoirs publics l'assurance formelle qu'ils garantiront aux éleveurs français pendant dix ans au moins un prix au kilogramme de laine, supérieur au cours mondial et suffisamment encourageant. Ceci implique le maintien d'une prime au kilo de laine, venant s'ajouter au cours mondial et dont la valeur sera fonction de la qualité du produit mis sur le marché. Ce premier but est essentiel: les risques de la production animale sont suffisamment grands sans que s'y ajoutent des risques spéculatifs.

B) Une fois ce premier but atteint, le programme de dix années que comporte le plan a deux objectifs:

1°) maintenir le cheptel existant:

a) par accroissement de la rentabilité des troupeaux; il convient pour cela;

— d'augmenter la production individuelle:
— par sélection suivie et bien adaptée, l'emploi de reproducteurs éprouvés et l'usage prudent des croisements,
— par une alimentation équilibrée,
— par des soins curatifs et surtout prophylactiques suivis;
— d'améliorer la qualité des produits de l'élevage en portant une attention particulière à la propreté, l'homogénéité et la finesse des toisons;
— d'augmenter le nombre de têtes de chaque troupeau de façon à diminuer les frais généraux d'exploitation, ou créer des troupeaux communaux, des coopératives d'élevage et de gardiennage;
— d'organiser la vente dans l'Union Française et à l'étranger des reproducteurs venant des troupeaux d'élite ayant atteint sensiblement leur maximum de rendement.

b) par le recrutement et la formation de bergers qualifiés, en révisant le statut ancestral du berger et en améliorant ses conditions de vie dans la mesure du possible.

2°) Augmenter la densité du cheptel national:
— par l'obtention d'une rentabilité accrue offrant aux producteurs ovins des avantages égaux à ceux des autres spéculations agricoles, condition première pour conserver le cheptel existant;
— par la mise en valeur des terres en friches, landes et régions accidentées, transformées en parcours à mouton.

Les moyens nécessaires pour parvenir aux buts proposés

Ils sont de deux sortes: moyens financiers et moyens techniques.

1°) LES MOYENS FINANCIERS

Ils entrent dans le cadre du financement du plan Monnet et nous ne nous y étendrons pas plus longtemps ici.

2°) LES MOYENS TECHNIQUES

Ils correspondent aux difficultés qu'éprouvent les éleveurs dans la conduite de leurs élevages et feront l'objet de l'étude sur l'organisation du plan.

Cependant, ces moyens peuvent être schématisés comme l'indique le tableau suivant, le plan en fonction des résultats à obtenir (voir page suivante).

L'organisation du plan decennal

Dans ce chapitre, nous allons étudier tout d'abord la façon dont s'articule le plan, c'est-à-dire les rapports existant entre les pouvoirs publics, le Comité National Interprofessionnel de la Laine (et Fédération Nationale Ovine) et les organismes départementaux chargés de l'application pratique.

Ensuite, nous verrons comment l'action du plan n'a pas été étendue à toute la France faute de crédits suffisants, les régions bénéficiaires ayant été choisies de façon à obtenir le meilleur rendement possible du plan décennal.

Enfin, nous étudierons les diverses sections du plan et leur évolution depuis 1947, date de mise en application du plan.

1°) ARTICULATION DU PLAN DECENNAL

Le tableau suivant nous indique que le plan décennal d'encouragement à l'élevage ovin, intégré dans le plan Monnet, groupe de nombreux organismes, les uns officiels, les autre privés. Ils se répartissent en trois échelons.

1°) CONSERVER ET MAINTENIR LE CHEPTEL EXISTANT	SECTION VÉTÉRINAIRE	Recherches vétérinaires. Chaîne vétérinaire. Directeurs des services vétérinaires
	SECTION ZOOTECHNIQUE	Assistants bergers.
	SECTION PROPAGANDE	Articles de vulgarisation.
2°) AUGMENTER LA PRODUCTION INDIVIDUELLE AMELIORER LE RENDEMENT	SECTION VÉTÉRINAIRE	Recherches vétérinaires. Chaîne vétérinaire, traitement des animaux. Direction des Services vétérinaires
	SECTION ZOOTECHNIQUE	Recherches zootechniques. Recherches lainières, experts lainiers. Contrôle laitier (Roquefort). Elevage pilote (dans régions moutonnières). Assistants bergers.
	SECTION DES HARAS	Reproducteurs mis à la disposition des éleveurs. Prime pour achat et conservation des reproducteurs.
	SECTION PROPAGANDE	Concours (revue spécialisée). Organisations d'éleveurs.
3°) EDUQUER ET INSTRUIRE la MAIN-D'ŒUVRE	PROPAGANDE SECTION	Ecoles d'agriculture. Centres d'apprentissage.
	SECTION APPRENTISSAGE	Concours, revues, articles.
4°) AUGMENTER LE NOMBRE DES TROUPEAUX	TOUTES LES SECTIONS EN PARTICULIER PROPAGANDE VULGARISATISN	Organisations d'éleveurs. Syndicats, Coopératives.
5°) STIMULER LES ELEVAGES D'ELITE	SECTION EXPORTATION	

A) **Les Pouvoirs publics**

Trois ministères (la Production Industrielle, l'Economie Nationale et l'Agriculture);

Et, d'une façon annexe, trois autres ministères représentant les territoires de l'Union Française (France d'Outre-Mer, Affaires Etrangères et Intérieur) qui seront touchés par le plan dès que les crédits seront augmentés.

C'est l'échelon du contrôle et surtout du financement du plan.

B) **Le Comité National Interprofessionnel de la Laine**

Celui-ci a délégué la plupart de ses fonctions à la Fédération Nationale Ovine, ce qui permet une action plus directe auprès des éleveurs.

Cet échelon permet une coordination efficace entre les pouvoirs publics et les nombreux organismes chargés de l'application pratique du plan, d'où son rôle extrêmement important. C'est, en somme, l'agent général du plan: promoteur, organisateur et coordinateur de celui-ci en même temps que banquier des fonds alloués par les pouvoirs publics.

C) **Le dernier échelon sur lequel repose tout l'application pratique du plan**

D'une importance capitale pour l'avenir de ces travaux.

2°) **LE CHAMP D'ACTION DU PLAN DECENNAL**

Primitivement, toute la France devait participer à cette action en faveur du mouton et en bénéficier. Malheureusement les crédits, trop insuffisants, ont obligé les organisateurs en accord avec les services com-

pétents du ministère de l'Agriculture à restreindre leur champ d'action à quelques départements pour permettre une action technique en profondeur dans les régions présentant le plus d'intérêt.

Pour apprécier les départements les plus aptes à bénéficier du plan, des critères ont été établis.

A) Critères négatifs

En principe sont éliminés les départements présentant:

— un cheptel bovin trop important (plus de 30 au km²);
— un cheptel porcin trop important (plus de 15 au km²);
— une superficie importante exploitée en prairies naturelles (plus de 10 % de la superficie départementale);
— une superficie exploitée pour plus de 20 % sous le régime de métayage.

B) Critères positifs

En principe, les départements les plus aptes à l'action du Comité sont ceux présentant:

1 — une superficie importante couverte de landes ou jachères,
landes plus de 100.000 hectares,
jachères plus de 40.000 hectares;
2 — un cheptel bovin ayant baissé d'au moins 10 % depuis 1932;
3 — une population agricole ayant baissé d'au moins 10 % depuis 1932.

Il est évident que ces critères n'ont rien d'absolu et qu'un seul de ceux-ci ne peut permettre de classer un département, apte ou inapte ! De même, le cadre

POUVOIRS PUBLICS

MINISTÈRES

France d'Outre-Mer
Intérieur
Affaires Etrangères

MINISTÈRE

Production Industrielle
Direction des Textiles et Cuirs

MINISTÈRE

Economie Nationale
Compte Spécial
Contrôleur d'Etat

MINISTÈRE

Agriculture
Inspection Services Vétérinaires
Direction de la Production Animale

Recherches:
Zootechniques
Vétérinaires
Botaniques

AGENT
PROMOTEUR
ORGANISATEUR
COORDINATEUR
BANQUIER

COMITÉ NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE LA LAINE

APPLICATION PRATIQUE

Organisations Ovines professionnelles coloniales

Organisations Ovines professionnelles métropolitaines

Directions Services Agricoles
Directions Services Vétérinaires

Organisation locales
Syndicats
Sociétés
Coopératives

Associations spéciales techniques

Groupements locaux
Syndicats
Coopératives

Assistants bergers

Ingénieurs Services Agricoles

du département est bien rigide et correspond plus à une division administrative de la France qu'à une répartition exacte des activités agricoles. Mais tous les organismes privés ou d'Etat sur lesquels s'appuie le plan ont leur siège dans chaque département. Il faut donc bien en tenir compte. D'ailleurs, les départements visés par le plan se groupent, à de rares exceptions près, en régions à caractères géographiques bien définis et présentant une certaine unicité. En effet:

Le plan intéresse 32 départements, groupés en 7 régions, et un département insulaire: la Corse.

1) *Région des Alpes du Sud* (alpe à moutons):
   — Basses-Alpes, Hautes Alpes, Drôme, Var, Vaucluse.
2) *Région pyrénéenne:*
   — Ariège, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
3) *Région du plateau central:*
   — Aveyron, Cher, Dordogne, Hérault, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme, Tarn.
4) *Région des plateaux de l'Est:*
   — Côte-d'Or, Marne, Meuse, Yonne, Moselle,
   — Meurthe-et-Moselle.
5) *Région landaise:*
   — Landes et Gironde.
6) *Région alsacienne:*
   — Haut-Rhin, Bas-Rhin.
7) *Région de la Loire moyenne:*
   — Indre-et-Loir, Loir-et-Cher.

Voici donc les départements et régions où le plan entre en vigueur dès ses débuts. Mais par la suite des modifications interviendront éliminant certains prévus initialement. D'autres prendront leur place. L'élargissement du champ d'action du plan est prévu si les crédits sont augmentés.

3°) LES DIVERSES SECTIONS CONSTITUANT LE PLAN

Le plan décennal d'encouragement à l'élevage ovin est divisé en sept chapitres ou sections qui sont ainsi répartis:

Section apprentissage,
Section zootechnique,
Section vétérinaire,
Section des haras,
Section de la production végétale,
Section propagande, vulgarisation et compétition,
Section exportation.

Nous allons les étudier en les classant en quatre rubriques:

Apprentissage, Recherches, Action technique dans le cadre local et Exportation.

A) Section apprentissage

La question du recrutement et de la formation des bergers est de la plus haute importance. Nous avons vu que dans beaucoup de régions le manque de bergers est une des raisons principales de la dépécoration.

Il a donc été créé des « centres d'apprentissage d'élevage ovin »: onze, répartis dans toute la France.

Le Merle par Salon (Bouches-du-Rhône), Roquefort (Aveyron), Foix, Châtillon-sur-Seine, Ognoas (Landes), Souvigny-en-Sologne (Loir-et-Cher), Ménil-la-Hague (Vienne), Rambouillet, Ondes (Haute-Garonne), Oloron (Basses-Pyrénées), Soupir (Aisne).

Principalement dans les régions à moutons. Ces centres sont indépendants de l'Ecole Nationale d'Elevage Ovin de Rambouillet. Les candidats à ces écoles doivent accomplir deux stages de six mois chacun, l'un pré, l'autre post-scolaire, chez un éleveur ou auprès

d'un berger agréé par les Services Agricoles du département. Entre ces deux stages, une formation accélérée et essentiellement théorique leur est donnée pendant deux mois au centre même.

Du point de vue formation, ce système donne le plus souvent toute satisfaction, mais le pourcentage des candidats bergers restant dans la profession est faible et le problème du recrutement reste difficile à résoudre. Pour essayer de trouver une solution on tend, à l'heure actuelle, à créer des « centres » dans les régions à population agricole excédentaire qui seraient susceptibles de fournir un contingent plus important de bergers décidés à rester dans la profession, les ressources de ces pays étant plus faibles (exemple: la Bretagne).

Mais la véritable solution du recrutement est la réforme du statut des bergers.

En dehors du recrutement et de la formation des bergers, le plan s'occupe de l'enseignement ovin. Des crédits ont été alloués aux écoles pratiques d'agriculture pour les aider à constituer un troupeau leur permettant des démonstrations et exercices pratiques, pour développer l'enseignement théorique ovin.

B) Les recherches

1) *Vétérinaire.*

Trop souvent, des troupeaux sont supprimés parce que les propriétaires sont las de perdre des animaux, sans pouvoir les soigner d'une façon efficace. Des travaux ont été entrepris à l' Ecole d'Alfort, par M. le Professeur Guilhon, sur la petite douve et le traitement de la dicroceliose ovine, dont l'extension en France est inquiétante. L'étude de deux autres maladies du mouton, la strongylose pulmonaire et la « tremblante »

est prévue aussi au programme des recherches vétérinaires. Jusqu'à présent, le laboratoire de Parasitologie d'Alfort a découvert un corps actif contre la dicrocoeliose à des doses inoffensives pour le mouton. La posologie n'en est pas encore précisée.

2) *Zootechniques.*

Dans ce domaine, seul un plan d'action est arrêté, encore est-il de portée assez limitée, car il se cantonne dans les généralités. Faute de crédits, ni l'Institut de la Recherche Agronomique, ni le Laboratoire d'Etude des Laines de la Chambre de Commerce de Roubaix n'ont entrepris de travaux sérieux.

— Le premier objectif est d'établir les rapports d'utilisation des aliments dans les productions principales du mouton: laine, viande, lait. Ensuite, il faut déterminer les races qui, pour une région déterminée, ont le meilleur rendement économique. Il peut arriver en effet que dans les régions pauvres (où le mouton doit pouvoir s'étendre le plus) la race la plus précoce ne soit pas nécessairement la plus intéressante à exploiter.

Tout ce travail devrait aboutir à une certaine limitation des races existantes.

— Du point de vue lainier, des recherches sont en cours sur la transmission des aptitudes lainières: les relations entre poids, finesse des toisons, et le climat et l'alimentation. D'autre part, les possibilités de développer l'étendue et le tassé des toisons sans gêner la production de la viande ou du lait sont étudiées à l'exemple de la Grande-Bretagne. Un élevage expérimental placé dans les locaux de la Bergerie de Rambouillet doit être rattaché à ce centre de recherches.

3) *Végétales.*

Là aussi, les crédits manquent pour entreprendre

des recherches, prévues pourtant au programme du plan d'encouragement.

Dans ce sens, deux expériences faites, l'une aux Etats-Unis, l'autre en Algérie, présentent un intérêt certain pour tirer parti des terrains arides et augmenter le nombre de moutons susceptibles d'y pâturer.

La possibilité de faire pousser une légumineuse exotique, la luzerne arborescente, dans les terrains secs du Midi, a été étudiée en Algérie par le docteur CHAMPEVAL.

D'autre part, le mouton ne valorisant pas particulièrement bien les aliments concentrés, l'effort en matière d'alimentation doit porter sur la régénération des vieilles prairies, la recherche de meilleures semences pour les prairies temporaires.

Les recherches dans le cadre du plan d'encouragement, particulièrement les recherches zootechniques et végétales, nous paraissent nettement insuffisantes. Les crédits alloués à ces différents postes ont été extrêmement réduits au profit d'autres postes entrant dans le cadre de l'action technique, aux réalisations beaucoup plus spectaculaires et plus immédiates mais sans doute moins efficaces.

C) Action technique dans le cadre local

Nous abordons ici les réalisations immédiates du plan, celles qui touchent de plus près chaque éleveur et pour lesquelles les crédits n'ont pas été ménagés. Le « Noyau » de cette action est le département et l'armature de ces diverses créations est constituée par l'échelon départemental des services agricoles et vétérinaires, des syndicats et coopératives d'élevage ovin.

Successivement, nous allons étudier dans ce cadre les élevages pilotes et les élevages pépinières: les haras

de béliers, l'assistant berger, la « chaîne vétérinaire », les organisations d'éleveurs et les exportations de reproducteurs de choix.

1) *Elevages pilotes et élevages pépinières: haras de béliers.*

Le principe de tels élevages ne doit pas être confondu avec celui de l'élevage modèle subventionné, qui ne peut atteindre le but proposé: « être un exemple constant pour les éleveurs ».

L'élevage pilote doit avant tout correspondre à l'exploitation moyenne de la région dans laquelle il est implanté. Pour cela, il est installé chez un éleveur de la région dont l'exploitation correspond à cette moyenne. Celui-ci consent alors à l'examen, au contrôle, ainsi qu'aux essais pratiqués par les services agricoles ou vétérinaires dans le but d'obtenir le meilleur rendement possible de la race exploitée dans la région (contrôle laitier et lainier, opérations de sélection et, éventuellement, de croisement). L'éleveur est, bien entendu, indemnisé pour trouble de jouissance.

Mais peu à peu le principe de l'élevage pilote s'est vu remplacé par celui de l'élevage pépinière. Il s'agit là de petits haras de béliers où les éleveurs de la région trouvent à leur disposition des reproducteurs améliorateurs de la race convenant à la région.

Ces élevages pépinières n'existent pas encore en très grand nombre. Bien entendu aucun n'a été prévu dans les régions à élevage intensif, où existent des bergeries dont les animaux sont inscrits à un flockbook d'une race convenant au terrain, aux ressources alimentaires et au climat.

En 1948, 26 élevages pépinières ont été créés, d'où sont sortis 246 béliers améliorateurs, ce qui est

notoirement insuffisant. Certains éleveurs d'élite pensent que leurs troupeaux à eux seuls, offrent la possibilité d'améliorer l'ensemble du cheptel ovin français.

Ceci est loin de correspondre à la réalité et même en serait-il ainsi ces races, extrêmement évoluées, ne conviendraient pas à l'amélioration des moutons exploités sur sol pauvre (et le plan s'intéresse principalement à ceux là) car elles risqueraient d'affaiblir leur résistance et leur rusticité et de diminuer leur sobriété.

Il est donc extrêmement important de multiplier ces élevages pépinières dont les élèves conserveront aux troupeaux de la région rusticité et sobriété premières, tout en améliorant qualité et quantité des produits.

Voici quelques départements où ont été créés des élevages pépinières:

Hautes-Alpes	:	Elevage pépinière de race Savournon.
Aveyron	:	2 élevages pépinières de races Lacaune et Camarès.
Côte-d'Or	:	1 élevage pépinière de race Mérinos précoce.
Hérault	:	1 élevage pépinière de race Caussenard.
Haute-Loire	:	1 élevage pépinière de race Bizet.
Puy-de-Dôme	:	2 élevages pépinières de races Rava et Bizet.
Basses-Pyrénées	:	3 élevages pépinières de races Manech, Basquaise, Béarnaise.
Drôme	:	2 élevages pépinières de races Sahune, Savournon.
Basses-Alpes	:	2 élevages pépinières de races Sahune, Savournon.
Tarn	:	2 élevages pépinières de races Lacaune, Camarès.
Vaucluse	:	2 élevages pépinières de races Sahune, Savournon.

Le projet visant à créer de véritables haras de béliers est resté lettre morte, leur coût d'entretien et, dans l'état actuel de la législation sur la monte des béliers, leur danger comme agents propagateurs de ma-

ladies, ont fait préférer aux organisateurs et aux pouvoirs publics la solution première des élevages pépinières.

Pour encourager les éleveurs à acheter des béliers reproducteurs, des primes d'achat sont versées. Des règles très strictes ont été fixées pour leur attribution. Elles sont accordées un peu avant la lutte.

Pour inciter les éleveurs à conserver des reproducteurs, des primes de « conservation » sont aussi accordées. Les éleveurs ne doivent pas se défaire de leur bélier aussitôt après la lutte avant de connaître la qualité des produits.

Des experts lainiers du C.N.I.L. font partie des commissions de marquage des flockbooks et des jurys de concours itinérants. Ils jugent les béliers d'après leurs produits (épreuve de la descendance) et décident s'ils peuvent ou non contribuer à l'amélioration de l'élevage régional. Les femelles, elles aussi, subissent cet examen.

Les bénéficiaires des primes d'achat s'engagent à castrer les mâles non reconnus par les commissions de marquage ou par les jurys des concours itinérants.

Un gros effort est incontestablement fourni par le plan et ses organisateurs pour doter les petits élevages de géniteurs de choix. Le meilleur remède à la diminution du cheptel ovin français est la « décentralisation » de l'élevage d'élite, c'est-à-dire la création de petits dépôts d'excellents reproducteurs, aussi bien choisis et adaptés que possible au milieu.

2) *La « Chaîne Vétérinaire » et la vulgarisation des traitements prophylactiques.*

Le but est ici de faire admettre aux éleveurs qu'une mortalité élevée dans un troupeau ne signifie

pas à coup sûr sa perte. Il faut leur apporter la preuve que les traitements prophylactiques sont rentables.

Pour permettre ces soins, une organisation est mise sur pieds, d'ailleurs plus modeste qu'elle n'avait été prévue à l'origine. Elle comprend:

— Trois laboratoires de détection installés à Rodez, Montmorillon et Rambouillet. Ils sont équipés en vue de procéder à des examens coprologiques, examens de sang, examens de cadavres ou de viscères. Leur but est de préciser un diagnostic à la demande de l'éleveur ou du vétérinaire. Ils permettent, de plus, la fabrication rapide de stock-vaccins et d'auto-vaccins à partir des produits virulents expédiés. Ces laboratoires sont en liaison avec le Laboratoire central de recherches vétérinaires à Alfort. Ils ont à leur tête un vétérinaire et sont sous le contrôle du directeur des services vétérinaires du département. Ils sont évidemment trop peu nombreux, mais il ne faut pas oublier qu'il existe d'autres laboratoires, non spécialisés dans la pathologie ovine, mais capables cependant de préciser un diagnostic par de semblables méthodes.

— D'autre part, le plan cherche à intéresser les vétérinaires à la vulgarisation de traitements préventifs antiparasitaires et antimicrobiens des ovins. Avec l'aide des syndicats d'éleveurs, et sous le contrôle des directeurs départementaux des services vétérinaires, les assistants bergers exécutent des démonstrations de traitements et de bains contre les parasites externes: ainsi, 90.000 moutons ont pu être traités en 1948 et 10 baignoires installées. Mais ceci ne constitue qu'un début. Le plan devra, s'il veut faire travail utile, généraliser cette action, car seuls les traitements appli-

qués à des effectifs toujours plus nombreux peuvent donner des résultats appréciables. Pour cela, les organisateurs du plan voudraient avoir le concours des vétérinaires traitants. Ceux-ci se montrent, d'une façon générale, assez réticents. Pour le moment, l'action du plan est donc assez limitée de ce côté.

3) *Les assistants bergers.*

Ce sont les représentants du plan dans les départements. Il en existe, à l'heure actuelle, vingt répartis entre les départements bénéficiaires du plan. Ils sont recrutés par concours. Ceux-ci ont lieu à la bergerie nationale de Rambouillet. Les épreuves portent sur la zootechnie appliquée, l'hygiène et la pathologie vétérinaire, le génie rural appliqué à l'élevage ovin.

Dans son département d'affectation, l'assistant berger est placé sous les ordres:

— du directeur des services agricoles pour toutes les questions d'ordre zootechnique;
— du directeur des services vétérinaires pour les questions sanitaires;
— du président du groupement professionnel d'éleveurs de moutons pour toutes les questions d'organisation et de discipline;
— de la Fédération Nationale Ovine pour toutes les questions d'ordre général.

A) **Activités dans le domaine zootechnique**

L'assistant berger est le colporteur des conseils d'ordre technique (alimentation, sélection, etc...) ou économique, que le directeur des services agricoles désire répandre. Il illustre par des démonstrations pratiques les causeries faites sur les techniques de l'éle-

vage ovin par un ingénieur des services agricoles devant une assemblée d'éleveurs.

L'assistant berger surveille les élevages pépinières. Il s'occupe des opérations de sélection et facilite le placement des géniteurs, produits des meilleurs élevages, dans la masse des troupeaux à améliorer (achat, location).

Il participe aux tournées de marquage et, dans certains élevages, il tient un livre de bergerie pour contrôler l'ascendance et la descendance, établir des courbes de croissance, pratiquer le contrôle laitier et le contrôle lainier, surveiller l'état sanitaire.

B) Activités dans le domaine vétérinaire

Ici, le rôle de l'assistant berger est nettement défini. Il doit se limiter aux tâches qui lui seront expressément assignées par le directeur des services vétérinaires. « En aucun cas, lit-on dans les instructions données à l'assistant berger, il ne devra établir un diagnostic, prescrire ou appliquer de sa propre initiative un traitement quelconque ou discuter auprès des propriétaires l'exactitude d'un diagnostic porté ou la valeur d'un traitement institué par un vétérinaire ».

Le travail, dans ce domaine, consiste donc:

— à appliquer les traitements ordonnés par le directeur des services vétérinaires et sous le contrôle de ce chef de service ou d'un vétérinaire sanitaire;

— à répandre chez les éleveurs les principales données sur la prophylaxie des maladies du mouton et sur l'hygiène générale des troupeaux;

— à détecter les maladies contagieuses en application de l'article 31 de la loi du 21 juin 1898 (Code rural);

— à faire des comptes rendus immédiats et rédiger des rapports périodiques sur les interventions pratiquées et leurs résultats.

En dehors de cela, l'assistant berger doit veiller à l'amélioration de l'hygiène des bergeries (curages fréquents, désinfection complète deux fois par an si possible ou tout au moins avant l'agnelage, blanchiment, aération) et à la désinfection des pâturages (drainages, chaulage, rotations périodiques).

C) **Activités dans le domaine de l'organisation de l'élevage**

— L'assistant berger s'occupe du placement des bergers et peut aider à l'établissement du contrat avec l'employeur.

— Il s'occupe aussi de constituer des troupeaux collectifs (communaux, syndicaux ou coopératifs) de façon à permettre l'emploi d'un berger qualifié sans pour cela augmenter les frais généraux des éleveurs.

— Il peut être chargé de l'organisation pratique sur le plan ovin des foires et concours agricoles locaux.

— L'activité de l'assistant berger, soutenue et dirigée par un groupement organisé, donne des résultats qu'il ne peut obtenir avec des éleveurs isolés. Il doit donc se faire le propagandiste de l'organisation professionnelle des éleveurs de moutons.

— La valeur d'un kilog de laine est fonction de sa qualité, de sa finesse et de son rendement (propreté). L'assistant berger doit donc préconiser le groupage des laines, faire estimer leur valeur réelle par un expert lainier désintéressé, afin de préserver les éleveurs des ramasseurs de laine incapables d'expertiser honnêtement un lot et qui payent les laines un prix uniforme par région et non en fonction de leur valeur intrinsèque.

Les assistants bergers sont donc avant tout des moniteurs sur lesquels repose sensiblement toute l'application pratique du plan. Leur recrutement est délicat. Faute de crédits suffisants, ils ne peuvent avoir des appointements en rapport avec les connaissances qu'on leur demande et bien souvent ils ne donnent pas ce qu'on attend d'eux. Leur position est extrêmement délicate et demande beaucoup de doigté, car ils ont à côtoyer des milieux agricoles tout à fait différents et servent d'intermédiaires entre ceux-ci.

C'est une des réalisations du plan la mieux étudiée et qui demande la plus grande attention. La réussite de toutes les activités pratiques du plan (élevages pépinières, organisation des éleveurs, etc...) dépend de son succès.

4) *Organisation des éleveurs.*

En dehors de quelques syndicats d'élevage du mouton existant pour les races évoluées et de quelques coopératives lainières, dont le type est celle du mérinos d'Arles, les éleveurs ovins français étaient pour la plupart isolés. La Fédération Nationale Ovine a entrepris de les grouper pour faciliter l'application du plan. Aucun département dont les éleveurs ne sont pas organisés en syndicats et coopératives ne peut prétendre à bénéficier des avantages prévus par le plan.

Au mois de mars 1949, 45 départements ont vu leurs éleveurs se grouper.

La Fédération joue le rôle de guide: elle met à la disposition de ces associations naissantes, des statuts types et des crédits de démarrage pour leur permettre un bon départ. Malheureusement, suivant les endroits, elles trouvent ou non l'animateur qui convient. Quelques-unes ont à leur tête le directeur des sevices agricoles ou le directeur des services vétérinaires du dépar-

tement, malheureusement celles-ci ne sont pas la majorité.

Ces syndicats, réunissant la majorté des éleveurs de chaque département, permettent de répartir équitablement les crédits alloués par les pouvoirs publics en vue d'aider à l'amélioration de l'ensemble des troupeaux.

Ces syndicats permettent d'organiser, avec l'aide des assistants bergers, des concours régionaux et des concours itinérants prévus par le plan. Ils permettent aussi la création et la tenue de nouveaux flockbooks.

De plus, l'organisme central des éleveurs, la F. N.O., est chargé sur le plan national de la propagande par la rédaction et la diffusion d'un bulletin et d'une revue technique ainsi que par des articles de presse.

La Fédération Nationale Ovine n'a pas non plus négligé la propagande dans l'Union Française et à l'étranger, afin d'assurer, dans un avenir proche, de nouveaux débouchés. Le service des géniteurs de la Fédération est en liaison avec les services de l'élevage étranger et nos attachés commerciaux, ainsi les résultats suivants ont été obtenus:

En 1947, ont été vendus par les soins de la F.N.O.:

— dans la métropole:
  45 béliers,
  135 brebis;
— dans l'Union Française et à l'étranger:
  19 béliers,
  5 brebis;
— en dehors de cela ont été envoyés au Chili et vendus après l'exposition de Santiago-du-Chili:
  10 béliers mérinos précoces,
  10 béliers Ile de France.

En 1948, des reproducteurs de race ont été vendus à l'étranger pour une somme de 7.500.000 francs. Ce

sont évidemment des débuts modestes, mais les accords commerciaux conclus permettent de prévoir une augmentation substantielle de ces exportations.

Les résultats du plan

Il est encore trop tôt pour juger des résultats de l'effort entrepris. Certains zélateurs du plan lui attribuent déjà l'augmentation sensible de la densité du cheptel (en novembre 1948, l'effectif ovin a dépassé 8 millions de têtes). Il faut être très circonspect et penser que, sans plan d'encouragement, dès 1920, le cheptel ovin avait augmenté de la même manière, mais sans lendemain.

Il est permis de juger seulement des réalisations du plan.

— La réussite actuelle est avant tout d'avoir obtenu pour les producteurs lainiers une stabilisation des prix de vente de la laine métropolitaine, à un cours légèrement supérieur au cours mondial.

Il faut espérer cependant que cet avantage, octroyé aux éleveurs, ne sera pas remis en question avant longtemps, soit par un revirement de la politique gouvernementale, soit du fait de la rupture de l'entente entre industriels lainiers et producteurs de laine.

— Par contre, l'action entreprise parallèlement en vue d'augmenter la densité du cheptel, le rendement individuel et la qualité de la laine, semble encore à ses débuts. Seuls les dispositifs, permettant cette action, sont en place, encore que certains, particulièrement

« la chaîne vétérinaire » semblent avoir beaucoup de mal à s'organiser solidement et efficacement. Il est heureux, par contre, que les tournées de marquage avec participation d'experts lainiers du C.N.I.L. (1) et les élevages pépinières, assurant la dissémination des bons reproducteurs adaptés aux régions dans lesquelles ils servent, fonctionnent dès maintenant de façon satisfaisante.

Dans tous les cas, selon l'avis des experts, s'il ne peut être question de produire en France suffisamment de laine pour alimenter en totalité l'industrie lainière nationale, nous pourrions dans dix ans, en continuant les efforts techniques d'équipement et de propagande entrepris, produire 30.000.000 de kilos de laine en suint, ce qui couvrirait 50 % des besoins de consommations de la France et 27 % de ceux de son industrie lainière proprement dite, alors qu'avant la guerre, notre production ne couvrait que 6 à 10 % de nos besoins.

---

(1) Comité National Interprofessionnel de la Laine.

Conclusion

La dépécoration, mouvement lent et persistant qui a pris naissance autour des années 1860-62, a réduit l'effectif et, par suite, la production lainière française dans des proportions énormes (75 %).

Les conséquences de cette situation, déjà graves, sont devenues vitales pour l'industrie lainière nationale depuis la fin du dernier conflit. Celle-ci, en effet, ne peut plus que difficilement s'approvisionner en matières premières sur les marchés extérieurs et mourra d'étouffement à plus ou moins brève échéance si aucune action d'envergure n'est entreprise pour augmenter le troupeau ovin et la production lainière française.

Le plan décennal d'encouragement à l'élevage ovin répond à ce souci. Il a pour but, nous l'avons vu, d'obtenir des pouvoirs publics un prix de vente de la laine intéressant pour les éleveurs; ensuite, d'organiser l'élevage ovin particulièrement dans les régions où il se pratique de façon extensive. Le plan tend à maintenir puis à augmenter le cheptel existant par accroissement de la rentabilité des troupeaux, par le recrutement et la formation de bergers qualifiés, enfin par la mise en valeur des terres en friches, landes et régions accidentées, transformées en parcours à moutons. Ses moyens financiers sont les crédits alloués par l'Etat

au titre du plan Monnet; il conviendrait à ce propos, comme cela se fait en Angleterre, que les organisations d'élevage (syndicales ou coopératives) obtiennent des éleveurs qu'ils se substituent peu à peu aux pouvoirs publics et financent eux-mêmes le plan. Les moyens techniques mis en œuvre sont multiples, nous l'avons vu, ce sont l'organisation de l'apprentissage, le développement des recherches vétérinaire, zootechnique, végétale, l'organisation de la propagande auprès des éleveurs, l'accroissement des exportations de reproducteurs sélectionés; sur le plan local, ce sont la création d'élevages pépinières, la vulgarisation des traitements prophylactiques, l'organisation de syndicats ou de coopératives d'élevage du mouton, ceci grâce à l'action des assistants bergers.

Les résultats du plan, après deux ans d'application, ne peuvent encore être appréciés raisonnablement.

Vu : *Le Directeur de l'Ecole Vétérinaire, rapporteur*
P. PONS

Vu : *Le Président de la Thèse,*
VIRENQUE

Vu : *Le Doyen,*
LEFEBVRE

Vu et permis d'imprimer
Toulouse, le 30 janvier 1950
Le Recteur,
Président du Conseil de l'Université,
DOTTIN

Bibliographie

1 — Congrès du Mouton. (Paris, décembre 1929). Rapports.

2 — Congresso Internazionale allevamento ovino. (Roma, 4-7 aprile 1949). Rapports.

A. Legrix : L'élevage ovin en France.

Professeur Bartolo Maimone : L'élevage ovin, son état actuel, et prévisions pour l'avenir.

Pierre Charlet : Production de la laine, des peaux et des fourrures en France.

Michel Lallour : La production de la laine et des peaux, particulièrement celle de la fourrure : leurs aspects à l'égard de l'industrie.

3 — Henri Hauser : Du libéralisme à l'impérialisme (1860-1878). L'évolution libérale, le libéralisme économique, les traités de commerce.

Transformations intellectuelles, techniques et sociales.

Chapitre IV : Transformations industrielles et agricoles.

Chapitre VII : Les sociétés rurales. Les transformations de la vie des campagnes.

4 — Maurice Baumont : L'essor industriel et l'impérialisme colonial (1878-1904). L'évolution matérielle et spirituelle de 1878 à 1904.

Chapitre II : Les nouvelles conditions agricoles.

Chapitre IV : Les transformations démographiques.

5 — Henry Peyret : La guerre des matières premières. La prédominance britannique sur le marché de la laine.

6 — Ministère de l'Agriculture : Statistique agricole annuelle 1946, Statistique agricole annuelle 1947.

7 — Etudes et conjonctures économiques mondiales. (Octobre, novembre, décembre 1947).

Inventaire économique de l'Europe (statistiques).

8 — Year book of food agricultural statistics 1947. (Washington 1947, p. 174).
9 — Documents et études. Secrétariat général de la Fédération Nationale Ovine. (Paris).
10 — Fédération Nationale Ovine : troisième assemblée générale ordinaire, année 1948.
Quatrième assemblée générale ordinaire, année 1949: procès-verbal, rapports, bilans, budgets, résolutions.
11 — Fédération Nationale Ovine : Mémento de l'assistant berger (avril 1949).
12 — Information Ovine : janvier, mai, juillet, août, septembre 1948.
Janvier, février, avril, mai 1949.

Table des matières

Introduction 9

PREMIÈRE PARTIE

Ce qui motive l'urgence d'un plan décennal d'encouragement à l'élevage ovin 11
I. — La situation actuelle du mouton et de la laine en France 13
1°) Le mouton 13
2°) La laine 15
3°) Situation actuelle de la production lainière française 16
II. — Causes de cette grave situation 21
1°) Causes économiques 21
2°) Causes agricoles 23
3°) Causes humaines et sociales 24
III. — Les conséquences de la dépécoration et de la diminution de la production lainière française 26

DEUXIÈME PARTIE

Le plan décennal d'encouragement à l'élevage ovin 29
I. — Historique 31
II. — Les principes du plan et les buts à atteindre 37
III. — Les moyens nécessaires pour parvenir aux buts proposés 41
1°) Moyens financiers 41
2°) Moyens techniques 41
IV. — L'organisation du plan décennal 43
1°) Articulation du plan décennal 43
2°) Le champ d'action du plan décennal 45
3°) Les diverses sections constituant le plan... 49
V. — Les résultats du plan décennal 63

Conclusion 65

Bibliographie 67